

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 6
Avis aux arbitres.....	p. 7
PVs Commission Litiges Contentieux..	p. 8
PVs Commission Arbitrage.....	p. 14
PV Commission Respect.....	p. 21
Mini-jeu.....	p. 23

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 7 juin :

- Finales Féminines à Quinçay

Mardi 10 juin :

- Commission d'Appel

Jeudi 12 juin :

- Commission de Discipline

Vendredi 13 juin :

- Ecole d'arbitrage n°5

FINALES FÉMININES

FINALES
FÉMININES
QUINÇAY | 07-06-2025



U.S. SAMMARCOLLES vs F.C.B. BOUTONNAIS

FC Avenir 79 vs Club Sportif La Chapelle-Bâton

FINALE À 8 | 15H00

FINALE À 11 | 17H30

SAMMARCOLLES VS BOUTONNAIS

AVENIR 79 VS LA CHAPELLE-BÂTON

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE

Les engagements pour la Coupe de France sont ouverts **jusqu'au 30 juin.**
Procédure page 5

TROPHÉE DES CHAMPIONS

Déroulement par division + extraits du règlement page 4



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



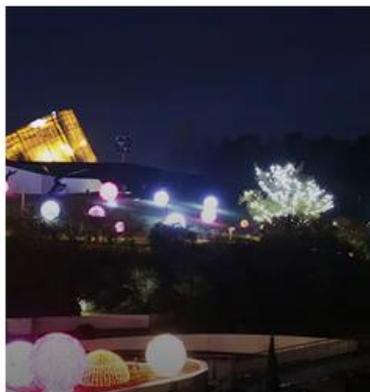
Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/reseaux-de-lumiere/>



AVIS AUX CLUBS

DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 7 juin à Quinçay** : Réunion de fin de saison des équipes féminines + Finales Féminines
- **Samedi 14 juin au complexe sportif André Messy à Buxerolles** : Trophées des champions et Trophée Ginette BARAUDON
- **Samedi 21 et dimanche 22 juin à Loudun et Sèvres Anxaumont** : Finales des Coupes Départementales Séniors
- **Vendredi 27 juin** : Remise des récompenses

CDOS – FORMATION

Formation professionnelle :

- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

PUISSANCE FOOT – NOUVEL OUTIL D'ENGAGEMENT POUR LES CLUBS

Dans la continuité des dernières communications au sujet de Puissance Foot, la FFF a le plaisir de vous informer que l'outil digital permettant l'engagement des clubs dans le territoire et le suivi de l'engagement de ces clubs par les instances est aujourd'hui en ligne et disponible par toutes et tous.

Auparavant, l'engagement du club dans le dispositif se faisait en remplissant un formulaire. Afin de permettre à la FFF de mieux appréhender l'engagement des clubs dans le dispositif et de renforcer l'implication des instances, un nouvel outil voit le jour.

Côté clubs :

Depuis le jeudi 13 mars 2025, vous avez accès à un nouvel outil d'engagement. Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier vos modalités d'engagement et de faciliter le suivi que les instances peuvent vous apporter. Il s'appuie sur une volonté d'uniformiser les modes de traitement des dispositifs fédéraux, à travers une interface commune au PEF et à Toutes Foot. Il s'appuie également sur des fonctionnalités qui ont pour objectif de favoriser la connaissance de ce que vous mettez en place et le partage des bonnes pratiques.

Accéder à l'outil :

Vous pouvez accéder à l'outil et remplir le projet d'engagement, les autres fonctionnalités seront accessibles uniquement une fois que le projet d'engagement sera validé. Cet outil sera intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis Footclubs et Portailclubs, dans l'espace « Projet Educatif », au même titre que le PEF.

Les fonctionnalités de l'outil pour les clubs :

- L'accès à tous les documents utiles en lien avec Puissance Foot sera centralisé afin que vous puissiez obtenir tous les renseignements et documents-types en un clic. Désormais un club devra expliquer dans les grandes lignes son projet Puissance Foot avant de demander à s'engager dans le dispositif, l'engagement devra être validé par les instances (FFF, District ou Ligue)
- Vous pourrez aussi accéder à une « boîte à idées » qui sera alimentée par les clubs qui partageront leurs bonnes pratiques
- Une fois votre club engagé, vous aurez accès à plusieurs espaces :
 - Un espace « commande de dotations » dans lequel vous pourrez directement demander à recevoir des livrets d'activité et demander à être accompagnés par une association partenaire. Les inscriptions à la correspondance Puissance Foot et à la dictée Puissance Foot y seront aussi centralisées
 - L'espace « mon projet », cet espace aura pour vocation de recueillir les actions des clubs en lien avec Puissance Foot. Vous pourrez y reporter vos astuces, vos nouvelles idées sur de nombreux points précis (financement, développement des infrastructures/du matériel, recrutement de bénévoles, développement d'outils pédagogiques, ...)

Prise en main de l'outil :

Afin de vous accompagner dans la prise en main de l'outil, plusieurs tutoriels ont été enregistrés :

- [Tutoriel accéder à l'outil et faire sa demande d'engagement](#)
- [Tutoriel passer une commande de dotations](#)
- [Tutoriel utiliser l'espace « mes projets Puissance Foot » et l'espace « boîte à idées »](#)



TROPHÉE DES CHAMPIONS

Compte tenu des dossiers en cours (discipline et appel), pouvant impacter le classement en championnat, certains matchs ne pourront pas se jouer le week-end du 1^{er} juin.

Le déroulement du tour préliminaire sera le suivant :

En D3 (utilisation de la FMI et temps de jeu de 2x45min)

- Chasseneuil St Georges 2 – Beaumont St Cyr 3 ou Ozon 2 **le samedi 7 juin**
- Vivonne 1 – Buxerolles 3 **le samedi 31 mai**

En D4 (tirage des matchs sur place et temps de jeu de 2x30min, utilisation des feuilles de match reçues par mail)

Site 1 : Payroux Charroux Mauprévoir 1, 3 Vallées 86 3 et Paizay le Sec 1 **le dimanche 1^{er} juin**

Site 2 : Antran 2, Poitiers Portugais 1 et Loudun 1 **le dimanche 1^{er} juin**

En D5 (tirage des matchs sur place et temps de jeu de 1x40min pour la poule de 4 et 1x30min pour la poule de 5, utilisation des feuilles de match reçues par mail)

Site 1 : Ingrandes 2 ou Dissay 2, Loudun 2, La Chapelle Viviers et Pouillé Tercé **le dimanche 8 juin**

Site 2 : Vivonne 2, Lavoux Liniers 1, Cenon/Vouneuil 2, Poitiers CEP 3 et Brion St Secondin 2 **le dimanche 1^{er} juin**

Les matchs se dérouleront sur les terrains des équipes souignées.

Voici quelques extraits du règlement :

Article 6 : Déroulement des rencontres

Les tours préliminaires à partir de trois équipes sur un même site, se déroulent sous forme de tournoi. Chaque équipe rencontre les autres équipes présentes.

6-1 : Durée des rencontres

La durée d'une rencontre des 1/2 finales et finales est de 90 minutes, divisées en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il est procédé à la séance de tirs au but pour désigner le vainqueur.

6-2 les tours préliminaires (formule tournoi)

En tour préliminaire, la durée totale des rencontres par équipe, ne peut être supérieure à 120 minutes.

L'ordre des rencontres est tiré au sort, sur place, par les équipes présentes.

Tournoi à 3 équipes : 2 x 30 minutes par match (chaque équipe joue 2 rencontres).

Tournoi à 4 équipes : 1 x 40 minutes par match (chaque équipe joue 3 rencontres).

Tournoi à 5 équipes : 1 x 30 minutes par match (chaque équipe joue 4 rencontres).

6-3 nombre de joueurs

Chaque équipe peut faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match avec la possibilité d'inclure un second gardien de but.

En conformité avec les Règlements de la FFF (article 144), il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au maximum au cours d'une même rencontre.

La règle du remplaçant/remplacé s'applique.

6-4 Qualification et participation des joueurs

A) Équipes premières : Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat.

B) Équipes réserves : Les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF s'appliquent pour les équipes réserves : « Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des RG de la FFF (championnat et coupe) disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain ».

De plus, une équipe réserve engagée dans « le trophée des champions » ne pourra inscrire sur la feuille de match, plus de trois joueurs ayant pris part à plus de 10 rencontres officielles (championnat et coupe) avec l'(les) équipe(s) supérieure(s) du club.

Concernant les joueurs de moins de 23 ans l'Art 26-B-2 de la LFN-A s'applique.

C) Pour ce trophée :

- les équipes évoluant en U17-U18 et U19 District, Ligue, FFF, sont considérées comme des équipes supérieures pour les compétitions D4 et D5.
- les équipes évoluant en U17-U18 et U19 Ligue et FFF, sont considérées comme des équipes supérieures pour les compétitions D2 et D3.

D) Chaque équipe qualifiée pour disputer la finale de son niveau de compétition doit obligatoirement fournir au District de la Vienne de Football, une liste de 20 joueurs au plus tard à la date indiquée par la commission.

**ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE**

Vous pouvez désormais vous engager en Coupe de France (**fin d'engagement le 30/06/2025**). Merci de suivre la procédure ci-dessous via Footclubs pour engager votre équipe.

Si Coupe de France déjà pratiquée en 2023/2024 et/ou 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cocher la compétition concernée
- Avis club : **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**
- Cliquer sur le coupon
- Vérifier le terrain
- Si nocturne alors que la saison dernière en diurne : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Si Coupe de France non-pratiquée en 2023/2024 et 2024/2025, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Passer en saison **2025/2026**
- Menu : Epreuves, Championnats & Coupes
- Compétitions officielles
- Cliquer sur le + de « nouvel engagement »
- Cliquer sur Centre de Ressources : « F.F.F. » puis cliquer sur le coupon Coupe de France
- Cliquer sur étape suivante
- Cliquer sur « ajouter une nouvelle équipe », mentionner l'équipe 1
- Cliquer sur « Créer l'équipe »
- **Mentionner le terrain**
- Cliquer sur valider
- Si nocturne ou desiderata particulier : **le spécifier impérativement dans le cadre desiderata en bas.**
- **Valider**

Pour rappel, le prix de l'engagement est de **52€.**

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez envoyer un courriel à : competifna@lfna.fff.fr



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF traditionnel :**
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF en apprentissage :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025*.

(* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](https://maLFNA.fr)



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 28 mai 2025
Procès-verbal n° 37

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 36 (par voie électronique) du mercredi 21 mai 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ASM	Ingrandes	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	Jardres	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Beaulieu FC
Biard	L'Envigne	Poitiers Gibauderie
Buxerolles	La Pallu	Poitiers Portugais
Cenon / Vouneuil	Lavoux – Liniers	Rouillé
Chasseneuil St Georges	Leigné sur Usseau	Sèvres Anxaumont
Château Larcher	Ligugé	Sommières St Romain
Châtelleraut Portugais	Loudun	St Benoît
Colombiers	Migné Auxances	St Christophe
FC 3 vallées 86	Montamisé	St Maurice Gençay
Fleuré	Montmorillon	St Saviol
Fontaine le Comte	Naintré	Thuré Besse
GJ Dissay Beaumont	Neuville	Usson l'Isle
GJ Espoir Sud Poitiers	Nord Vienne	Valdivienne
GJ Montasèvres	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
GJ Val de Vonne	Ouzilly	Villeneuve Chauvigny
GJ VVM Chauvigny	Oyré Dangé	Vivonne
	Ozon	Vouneuil Béruges

DOSSIER en INSTANCE

Match n° 28956487 : Poitiers 3 Cités (3) - Lavoux-Liniers (1) en Départemental 5 poule F du 18/05/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.



DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 28923040 : Beaumont St Cyr (4) – Cissé (1) en Départemental 4 poule F du 18/05/25

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (21/05/25 à 18h29).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 29167214 : La Pallu (3) – Colombiers / Ouzilly (2) en Départemental 5 poule B du 18/05/25

Feuille de match papier parvenue tardivement (26/05/25).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956309 : Lavoux Liniers (2) – Bonnes (1) en poule D du 18/05/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 36 du 21/05/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Bonnes (1) d'un joueur (licence n° 2545865199) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Bonnes a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 23/05/25 à 19h23).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 35 du 30/04/25) pour un (1) match (le match automatique) à compter du 28/04/25 et que l'équipe de Bonnes (1) évoluant en Départemental 5 poule D n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Bonnes (1) pour en donner le gain à l'équipe de Lavoux Liniers (2) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Bonnes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information : la Commission n'applique pas de sanction supplémentaire comme prévu à l'article 226.4 des RG de la FFF :

La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

Match n° 28956489 : Valdivienne (3) – Fleuré (3) en poule F du 18/05/25

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 36 du 21/05/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (3) d'un joueur (licence n° 2543189016) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Valdivienne a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 29 du 20/03/25) pour trois (3) matchs de suspension dont l'automatique à compter du 17/03/25 et que l'équipe de Valdivienne (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué que deux matchs depuis cette date, les 30/03/25 et 13/04/25 en championnat (mais forfaits les 06 et 17/04/25).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Valdivienne (3) pour en donner le gain à l'équipe de Fleuré (3) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Valdivienne.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**Match n° 28960396 : Champagné St Hilaire (1) – St Maurice Gençay (3) en poule H du 18/05/25****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 36 du 21/05/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de St Maurice Gençay (3) d'un joueur (licence n° 2544058400) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de St Maurice Gençay a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 34 du 24/04/25) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 28/04/25 et que l'équipe de St Maurice Gençay (3) évoluant en Départemental 5 poule H n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (7-0, -1 point) à l'équipe de St Maurice Gençay (3) pour en donner le gain à l'équipe de Champagné St Hilaire (1) (7-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 28960439 : Rouillé (3) – Brion St Secondin (3) en poule H du 18/05/25**Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 36 du 21/05/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Rouillé (3) d'un joueur (licence n° 1109302863) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Rouillé a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 21 du 23/01/25) pour huit (8) matchs de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 20/01/25 et que l'équipe de Rouillé (3) évoluant en Départemental 5 poule H n'a effectivement joué que sept matchs depuis cette date, les 23/02/25, 09, 16 et 30/03/25, 04, 13 et 27/04/25 en championnat (mais forfait le 16/02/25).

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Rouillé (3) pour en donner le gain à l'équipe de Brion St Secondin (3) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de Rouillé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**Match n° 53351675 : Poitiers 3 cités (3) – Bonneuil Matours (1) du 25/05/25**

Courriel de confirmation de réserve du club de Bonneuil Matours (26/05/25 à 14h41)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers 3 cités, pour le motif suivant : des joueurs du club de Poitiers 3 cités sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des équipes engagées par le club de Poitiers 3 cités que celui-ci n'a pas d'équipes U17, U18 ou U19 Ligue ou District.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des derniers matchs des équipes de Poitiers 3 cités (1) et (2) évoluant respectivement en Départemental 1 : Poitiers 3 cités (1) – St Benoît (1) du 18/05/25 et en Départemental 3 poule A : St Léger de Montbrillais (1) - Poitiers 3 cités (2) du 18/05/25 en championnat qu'aucun joueur, inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de **Poitiers 3 cités (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 7.6.A du Règlement du Challenge Marcel Renaudie.



Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 8 à 0 en faveur de Poitiers 3 cités (3).

L'équipe de Poitiers 3 cités (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (42€) seront débités au club de Bonneuil Matours.

Dossier classé.

Match n° 53351677 : Poitiers Cep 1892 (3) – Archigny (1) du 25/05/25

Courriel de confirmation de réserve envoyé par l'intermédiaire de la messagerie personnelle du secrétaire du club d'Archigny avec en pièce jointe un courrier à en-tête du club (27/05/25 à 11h50)

Réserve sur le nombre de joueurs ayant participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant le courrier de confirmation par le club d'Archigny en date du mardi 27 mai 2025 en ces termes : « le club de l'AS Archigny vous confirme d'appuyer la réserve que nous avons posé hier contre Poitiers Cep 3 lors du quart de finale du Challenge Marcel Renaudie, sur le nombre de joueurs autorisés à jouer en équipe 3, ayant participé avec les équipes supérieures »

Considérant qu'aux termes de l'article 142, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »,

Considérant qu'il n'est pas mentionné le nombre de joueurs maximum autorisés (3) mais juste le nombre de matchs, le club d'Archigny n'a pas mentionné de grief suffisamment précis pour répondre aux exigences fixées par l'article 142 précité

Considérant que l'article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football dispose que « Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité. »,

La commission juge la réserve irrecevable en la forme.

Par ces motifs enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 4 à 3 en faveur de Poitiers Cep 1892 (3).

L'équipe de Poitiers Cep 1892 (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (42€) seront débités au club d'Archigny.

Dossier classé.

Pour information :

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de :

- Poitiers Cep 1892 (1) et (2), évoluant respectivement en Départemental 2 poule A et Départemental 3 poule D, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls deux joueurs Nicolas CHAUVINEAU (16) et Léonard SABANDITH (11) ont participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures (coupes et championnat).

- Poitiers Cep 1892 U16/U17 (1) évoluant en Départemental 2 poule A et U18/U17 (2) évoluant en Départemental 1 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur n'a participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures (coupes et championnat).

DIVERS

Courriels du club de : Poitiers 3 cités :

Réponses par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 53351713 : Buxerolles (3) - Poitiers Cep 1892 (1) en Coupe Louis David du 25/05/25

- Match n° 53351716 : Usson l'Isle (1) – Nouaillé (2) en Coupe Louis David du 25/05/25

- Match n° 53351679 : Naintré (4) - Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en Challenge Marcel Renaudie du 25/05/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du jeudi 05 juin 2025
Procès-verbal n° 38

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 37 (par voie électronique) du mercredi 28 mai 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ASM	Ingrandes	Ozon
Availles en Châtelleraut	Jardres	Poitiers 3 cités
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Asac
Biard	L'Envigne	Poitiers Beaulieu FC
Cenon / Vouneuil	La Pallu	Poitiers Gibauderie
Chasseneuil St Georges	Lavoux – Liniers	Rouillé
Château Larcher	Leigné sur Usseau	Sèvres Anxaumont
Châtelleraut Portugais	Ligugé	Sommières St Romain
Chauvigny	Loudun	St Benoît
Colombiers	Migné Auxances	St Christophe
Dissay	Montamisé	St Maurice Gençay
FC 3 vallées 86	Montmorillon	St Saviol
Fleuré	Naintré	Thuré Besse
Fontaine le Comte	Neuville	Usson l'Isle
GJ Dissay Beaumont	Nord Vienne	Valdivienne
GJ Montasèvres	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
GJ Val de Vonne	Ouzilly	Villeneuve Chauvigny
GJ VVM Chauvigny	Oyré Dangé	Vivonne
		Vouneuil Béruges

DOSSIER en INSTANCE

Match n° 28956487 : Poitiers 3 Cités (3) - Lavoux-Liniers (1) en Départemental 5 poule F du 18/05/25

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.



TROPHÉE DES CHAMPIONS

Match n° 53364200 : Antran (2) - Poitiers Portugais (1) en Départemental 4 du 01/0625

Match arrêté à la 47^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur (motif inscrit au verso de la feuille de match).

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Loïc MARECHAL (courriel du 05/06/25 à 15h16) qui précise que le coach de Poitiers Portugais a proposé d'arrêter le match sachant que le score était acquis pour l'équipe d'Antran (2)

Considérant la mention qui précise que les capitaines des deux équipes ont donné leur accord pour l'arrêt de la rencontre.

Considérant que le score de la rencontre était de 3 à 0 en faveur d'Antran (2) à l'arrêt de la rencontre.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Portugais (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Antran (2) (3-0, 3 points).

La Commission ne percevra pas d'amende.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels du club de : Jaunay Marigny :

Réponses par courriel.

RÉSERVE NON CONFIRMÉE

- Match n° 53364058 : Vivonne (1) - Buxerolles (3) en Départemental 3 Trophée des champions du 29/05/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du Bureau du lundi 26 mai Procès-verbal n°9

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

Assiste : M. JALLADEAU Patrick

CLASSEMENTS & AFFECTATIONS

Un tableau d'aide à la décision, reprenant les évaluations terrain (observations), théoriques (Evalbox) et comportementales (code de bonne conduite) est présenté au bureau pour validation des affectations à l'issue de cette saison 2024-2025.

Conformément au règlement intérieur et pour rappel, il est retenu par la CDA que la note finale pour établir le classement de fin de saison sera décomposée comme ci-dessous.

Afin d'accorder plus d'importance aux prestations observées sur le terrain sans pour autant négliger les autres domaines, chacun d'entre eux est pondéré. Cette pondération s'applique à l'identique dans toutes les catégories pour garantir un traitement équitable et homogène de la totalité des arbitres.

Ainsi :

- la note pratique (Ob) est calculée sur la moyenne des notes (le cas échéant) avec un coefficient 10 soit une note pratique sur 200.
- la note théorie (T) est calculée sur la moyenne des notes avec un coefficient 2 soit une note théorique sur 40. En cas d'une note inférieure à 10 sur le test théorique (moyenne des deux notes) ou de non-réalisation (note = 0), l'arbitre est classé dans la catégorie inférieure à l'issue de la saison.
- la note comportementale est calculée avec un coefficient 2 soit une note code de bonne conduite sur 40. Les affectations, par ordre alphabétique, seront publiées sur le site internet du District avant le 30 juin 2024.

Elles seront définitives après validation du Comité de Direction.

Les arbitres qui souhaitent connaître leurs notes, ont la possibilité d'en faire la demande par l'envoi d'un mail au Président de la CDA.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 02 juin 2025 Procès-verbal n° 4

<u>Président</u> :	M. Bruno DUPUIS
<u>Présents</u> :	MM. Alexandre AGNESE, Paul BENITO (en visioconférence), Jean-Paul BLOT (représentant de la Commission Technique), Albert BOUCHET, Gaël CHARON, Jean-Marie CONTREIRAS, Alexandre DEMASSIEUX, Paul HERGAULT, Patrick JALLADEAU, Jonathan MAINGUENEAU, David PLAINCHAMP, Jean-Michel GUILLET (représentant du Comité de Direction, en partie).
<u>Excusés</u> :	MM. Sébastien AUBINEAU, Léo BEULET, Tanguy FLOZE.
<u>Assistent</u> :	MM. GUIN Maxence (réfèrent administratif de la commission), BASQ Stéphane (Président du District).

Le PV n°9 du 26-05-2025 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

CIVILITÉS

Condoléances :

La commission adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Jean-Pierre BRISSONNET (ancien arbitre, membre de l'UNAF 86 et membre de commissions au District).

Rétablissement :

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous les arbitres et observateurs actuellement blessés, en particulier à Cyril DUBREUIL, Jean-Pierre LECOMTE et Antonin MORISSET LE DUIGOU.

Félicitations :

La Commission félicite :

- Hakim MAHAOUDI et Léo BEULET pour leur maintien en tant que Fédéral 4.
- Paul BENITO pour sa sélection parmi les 10 JAF retenus par la Fédération Française de Football. Il sera candidat F5 la saison prochaine.
- Tanguy FLOZE pour sa candidature F5 pour la saison 2025-2026.
- Lilian VANCOILLIE et Antonin VINCELOT pour leur sélection en tant que « candidat JAF » pour la saison prochaine.
- Morgane CHIGNARD pour sa promotion, elle sera classée la saison prochaine « Fédérale Féminine 1 ».

LECTURE DES COURRIELS

Courriels de :

- M. LAGHZAOUI Rachid. Pris note de sa réintégration en District. Il sera classé D2.
- M. BOINA Omar. Pris note de sa demande. La commission la transmet à la commission du statut de l'arbitrage.
- Club de Lavoux-Liniers. Pris note.
- M. BELLIN Matis. Pris note de sa demande pour devenir assistant spécifique. La commission donne son accord.
- M. IMBERT Christophe. La commission prend note de sa demande pour être observateur. Il observera des arbitres stagiaires.
- M. COURTADIOU Thibault. Pris note de sa demande faite à la CRA pour devenir assistant spécifique.
- Du GJ Espoir Sud Poitiers. Pris note.
- M. DURAND Vincent. Pris note de son arrêt de l'arbitrage. La commission le remercie pour les services rendus.
- M. DA SILVA Enzo. Pris note de sa demande pour geler sa saison. Accord de la commission suite à l'indisponibilité médicale sur l'ensemble de la saison 2024/2025.
- M. CHAUSSE Emilien. Pris note de son retour dans la Vienne.



- M. DENIS Cyrille. Pris note de sa demande pour devenir formateur FIA. Sa candidature sera proposée à la CRA par le biais de l'IR2F.
- M. BONNET Bastien. Pris note de son année sabbatique puis son arrêt de l'arbitrage. La commission lui demande de renouveler son dossier (DMA + licence), le remercie pour les services rendus et lui demande de transmettre son courriel à la CRA.

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatifs suivants :

- M. BOUARD William du 12/02 au 21/02/2025.
- M. COURTADIOU Thibault du 09/02 au 10/02/2025.
- M. BEN SAID Hassan du 30/01 au 28/03/2025 et du 27/03 au 30/05/2025.
- M. HERAULT François-Dominique du 08 au 09/02/2025.
- M. IMBERT Christophe d'une durée de 30 jours à partir du 03/02/2025.
- M. GRONDIN Jean-Didier d'une durée de 6 semaines à partir du 21/02/2025 et di 04/04 au 18/05/2025.
- M. CHARUAULT Christophe d'une durée de 8 mois à partir du 24/12/2024.
- Mme FOURNIER Lou d'une durée de 3 semaines à partir du 15/03/2025, d'une durée d'un mois à partir du 14/04/2025 et d'une durée de 15 jours à partir du 06/04/2025.
- Mme MORISSET Coralie d'une durée de 7 jours à partir du 13/02/2025.
- M. NGADOU Gabriel d'une durée d'un mois à partir du 17/02/2025.
- M. POUPEAU Jérémy d'une durée d'un mois à partir du 23/01/2025.
- M. DA SILVA Enzo du 24/01 au 28/02/2025, d'une durée de 2 mois à partir du 28/02/2025 et pour l'année 2024/2025.
- M. LEMOINE Cédric le 19/01/2025.
- M. MAITRE Robin du 15/01 au 26/01/2025.
- Mme MEZIL Sandrine d'une durée de 30 jours à partir du 07/03/2025 et d'une durée de 30 jours à partir du 04/04/2025.
- M. MAILLET Nathan d'une durée de 2 jours à partir du 08/03/2025 et d'une durée de trois semaines à partir du 10/03/2025.
- M. MAILLET Pascal d'une durée indéterminée à partir du 10/03/2025.
- M. DAGNAUD Kévin du 08 au 10 mars 2025.
- M. LEVIEUX Enzo d'une durée de 10 jours à partir du 11 mars 2025.
- M. DE VOLDER Hugo le 08 et 09 mars 2025.
- M. ROUSSEAU Mathieu d'une durée de 2 jours à partir du 17/03/2025.
- M. COSTES Maxime du 08/04 au 27/04/2025.
- M. DUBREUIL Cyril d'une durée de 8 jours à partir du 13/04/2025, pour une durée de 20 jours à partir du 24/04/2025 et pour une durée de 5 jours à partir du 20/04/2025.
- M. ANDAUR Claudio du 31/03 au 11/04/2025.
- M. CHARON Gaél d'une durée de 2 mois à partir du 28/03/2025.
- M. COLLANGE Joseph d'une durée indéterminée à partir du 09/05/2025.
- Mme RAGEAU Romane le 11 mai 2025.
- M. BARREAULT Nolan d'une durée de 10 jours à partir du 16/01/2025 et d'une durée de 2 jours à partir du 17/05/2025.
- M. VANWYNSBERGHE Benoit d'une durée d'une semaine à partir du 20/05/2025.

Un certificat de reprise est nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours**. Dans cette attente, une indisponibilité est saisie sur leur compte et les arbitres concernés ne sont pas désignés. La commission rappelle aux arbitres régionaux qu'il est nécessaire de leur envoyer également leurs arrêts de sport, étant susceptible d'être désignés par le pôle désignations.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La saison se termine avec un effectif de **204 arbitres** désignables (+1 par rapport à la saison dernière).

Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...). **Un bilan devrait pouvoir être présenté à la réunion de fin de saison des arbitres.**



Candidatures Ligue

MM. François HEE, Jonathan MAINGUENEAU, Alexandre DEMASSIEUX, Frédéric OUVRARD, Loïck RAYMOND, Robin MAITRE, Mathis LEGRAND ont réalisé les examens physique et théorique le samedi 24 mai à Puymoyen. Tous ceux qui ont réalisé le test physique l'ont réussi. Adrien BOUTIN et Joé ROBIN étaient dispensés (section sportive arbitrage).

Pris note du souhait d'Anfane BACO de se retirer de sa candidature Ligue.

1er Symposium des Président.es de CDA

Bruno DUPUIS a participé à ce séminaire organisé par la Direction de l'Arbitrage. Il fait part à la commission d'un éventuel recrutement d'un Conseiller Territorial en Arbitrage (CTA) et des orientations fédérales concernant l'arbitrage jusqu'en 2028.

Développement et Promotion de l'Arbitrage

Une réunion organisée par l'IR2F s'est déroulée le samedi 17 mai à Puymoyen. Gaël CHARON a représenté la CDA.

Les dates prévisionnelles des formations initiales à l'arbitrage pour la saison 2025/2026 sont les suivantes :

- 04 et 05 octobre 2025
- 06 et 07 décembre 2025
- 17 et 18 janvier 2026

Une enquête va être adressée aux membres de l'ex-commission Développement et Promotion de l'Arbitrage (CDPA) dissoute par le Comité de Direction ainsi qu'aux membres actuels de la commission d'Arbitrage afin de constituer l'organisation de la section Promotion de l'Arbitrage à partir de la saison 2025-2026.

DESIGNATIONS / OBSERVATIONS

Seniors

180 observations ont été réalisées.

Les arbitres de D1 ont été observés deux fois.

Les arbitres de Départementale 2 et 3 ont été observés deux fois. Une troisième observation a été programmée sur sélection en fonction des conclusions observées sur les deux premiers rapports d'observation.

Les arbitres de Départementale 4 ayant réussi le test physique ont été observés deux fois. Une troisième observation a été programmée sur sélection en fonction des conclusions observées sur les deux premiers rapports d'observation.

Les assistants ont été observés une ou deux fois.

Jeunes

75 observations ont été réalisées.

Des observations conseils ont été programmées pour Matis BELLIN (une observation) et Timothé CERNON (deux observations) qui sont sur la passerelle Arbitre Assistant. Les deux observateurs-conseils retenus étaient Loïc EPAIN et Mathieu ROUSSEAU dans le cadre de leurs obligations annuelles.

Des observations ont été programmées en U18R2 avec les arbitres sélectionnés sur la passerelle U18R2 – D3 afin d'intégrer certains JAD (sur sélection) en senior. Les arbitres concernés seront classés en senior la saison prochaine.

Hugo COUTURAS et Matis BELLIN ont été les deux arbitres retenus pour la finale régionale du Festival Foot U13 Pitch qui s'est tenu à Gujan-Mestras les 10 & 11 mai dernier.

La commission prend note des demandes de désignation sur le Challenge National du Futuroscope U15 les 14 & 15 juin (Jaunay-Marigny) et sur le tournoi jeunes de l'ES La Pallu le 14 juin. Les jeunes arbitres ont été sondés.



FORMATION

Séance bilan arbitre stagiaire

34 arbitres stagiaires ont répondu présents à la séance bilan le 23 mai au siège du District. Les arbitres ne nécessitant plus d'accompagnements se sont vu remettre leur écusson arbitre officiel. 14 représentants de clubs étaient également présents.

Formation arbitre départemental Futsal

La Commission d'Arbitrage du District de la Vienne aimerait développer l'arbitrage futsal afin d'être en phase avec la politique du Comité de Direction.

Une formation à l'arbitrage FUTSAL a été organisée le **samedi 25 janvier prochain** à **Aulnay de Saintonge** au siège du Aulnay Futsal AJ.

Albert BOUCHET, Thibault COURTADIOU, Cyrille DENIS, animé par **David PLAINCHAMP et Clément PARILLAUD** (encadrement) ont participé à ce stage.

Stage jeunes arbitres

Un **second stage** de formation s'est déroulé le dimanche 30 mars dernier au complexe sportif de St Eloi et au siège du District de la Vienne à Poitiers. Il a réuni **20 participants**.

Paul BENITO dresse un bilan très positif de ces stages suite aux retours du questionnaire de satisfaction qu'il a adressé aux jeunes arbitres.

Ecoles d'arbitrage

42 arbitres ont répondu présent sur la 3^{ème} école d'arbitrage le vendredi 21 février au District de la Vienne. Stratégie disciplinaire et communication non verbale étaient au programme.

31 arbitres ont répondu présent sur la 4^{ème} école d'arbitrage le samedi 19 avril au complexe sportif de St Eloi à Poitiers. Collaboration arbitre central – assistants, Recherche d'angle, Gestion des contestations, Gestion des bancs de touche étaient au programme.

Une dernière école d'arbitrage reste à venir cette saison :

- Vendredi 13 juin 2025 à 19h (salle) – finale de la Coupe des Arbitres de la Vienne – 2^{ème} édition.

Au programme de cette soirée, la seconde partie de la finale de la Coupe des Arbitres de la Vienne qui prévoit la mise en place et l'animation d'un module de formation pour les deux finalistes.

Lilian VANCOILLIE (FC Rouillé), sur le thème « *Le management des acteurs* », sera opposé à Hugo DE VOLDER (US Mirebeau), sur le thème « *La collaboration au sein du trio arbitral* ».

Un verre de l'amitié clôturera la soirée.

Evalbox

Le second examen a eu lieu du 09 mai à partir de 12h00 jusqu'au 11 mai à 18h00.

Quelques arbitres ont bénéficié d'une session de rattrapage la semaine suivante. A juste titre et par principe d'équité avec les arbitres ayant réalisé le test dans les délais impartis, il a été décidé qu'un malus de – 1 point par jour de retard serait appliqué pour les intéressés.



D1 : 13 participations sur 14 – note moyenne globale = 15.42 (16.61 pour la moyenne participants)
D2 : 13 participations sur 16 – note moyenne globale* = 11.5 (14.15 pour la moyenne participants)
D3 : 13 participations sur 17 – note moyenne globale* = 11.2 (14.94 pour la moyenne participants)
D4 : 25 participations sur 41 – note moyenne globale* = 8.65 (14.2 pour la moyenne participants)
AA : 12 participations sur 15 – note moyenne globale* = 11.93 (14.92 pour la moyenne participants)
JAD : 9 participations sur 36 – note moyenne globale* = 3.89 (15.55 pour la moyenne participants)
Stagiaires : 16 participations sur 37. Les notes ne sont pas comptabilisées.

*comprenant la note des non-participants soit 0/20.

Une **réflexion** sera menée par le pôle jeunes concernant la faible participation des jeunes arbitres.

TESTS PHYSIQUES

8 arbitres ont participé à la dernière session de rattrapage le jeudi 27 février (8 réussites) afin de convier les arbitres stagiaires nouvellement formés.

COUPE DES ARBITRES DE LA VIENNE

Lilian VANCOILLIE et Hugo DE VOLDER sont les finalistes de la seconde édition.

La finale se décompose en **deux parties** :

- Une observation terrain sur la phase préliminaire du Trophée des Champions D4 à Charroux qui s'est tenu le dimanche 1^{er} juin. Les observateurs retenus étaient Béatrice MATHIEU (Secrétaire Générale du District de la Vienne de Football) et Hakim MAHAOUDI (arbitre Fédéral 4).
- Mise en place et animation d'un module de formation sur une école d'arbitrage. Elle est fixée le vendredi 13 juin 2025 à 19h00.

AFFECTATIONS SAISON 2025-2026

Dans l'attente des résultats des affectations des arbitres régionaux, un tableau prévisionnel a été constitué par le Bureau de la CDA le lundi 26 mai dernier.

D1 : 1 descente de R3 (cf ci-dessous), 5 maintiens, 7 accessions de D2 = **13 arbitres**.

Pris note de la demande de rétrogradation de Sébastien BEAUFILS (R3) pour raisons personnelles.

D2 : 1 descente de D1, 6 maintiens, 6 accessions de D3 + descente d'AAR2 souhaitant repasser central (cf ci-dessous) + 2 candidats JAF classés en senior (passerelle JA → senior) = **16 arbitres**.

Pris note de la demande de rétrogradation de Rachid LAGHZAoui (AAD2) pour raisons professionnelles et familiales.

D3 : 2 descentes de D2, 5 maintiens, 7 accessions de D4 + 7 JAR/JAD classés en senior (passerelle JA → senior) = **21 arbitres**.

D4 : 4 descentes d'AAD2, 5 descentes de D3 + le reste de l'effectif D4 (52 arbitres) = **61 arbitres**.

AAD1 : 1 maintien, 5 accessions d'AAD2

AAD2 : 1 descente d'AAD1



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rappels :

- Le numéro d'astreinte n'est plus fonctionnel. Il est rappelé aux arbitres que Bruno DUPUIS doit être contacté **à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00.**
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Pour rappel, le District est fermé le matin (hormis le lundi). **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

Prochaine réunion sur convocation au District de la Vienne de Football

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON



COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 5 mai 2025
Procès-verbal n° 8

Président : M. CANTET Dominique.

Présents : Mmes LAGRANGE Marie-Hélène, STOURY Nadia,
MM. ARTUS Dominique, BERNARDEAU Rémi, FRAUDEAU Daniel, PETONNET Bernard, GIRAUD Dominique, RIVIERE Patrick.

Excusés : MM. GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie.

Invité : M. BASQ Stéphane, Président du District.

RÉUNIONS REMISE DE BÂCHE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

Plusieurs remises de Bâche(s) se sont déroulées dans le département.

À chacune d'elle, les membres de la Commission Respect et Prévention ont rappelé que le Football est certes une pratique physique et sportive, une activité de compétition, mais également une pratique sociale. Les joueurs et joueuses de football sont en effet de futurs citoyens ; il appartient ainsi aux clubs et à leur encadrement de rappeler que « rien n'est jamais en acquis en matière de violence ». Les formes de violence sont en effet plurielles. Les plus fréquentes s'avèrent celles des domaines physique et verbal, le football étant une activité compétitive. Mais ne négligeons pas les violences racistes et homophobes, les violences sexistes et discriminatives.

C'est pourquoi, les Bâches s'avèrent un outil, certes bien modeste, de lutte contre les dérives du Football et de sa pratique, mais un outil préventif bien visible.

Rappelons simplement aux parents, aux éducateurs, qui accompagnent et œuvrent au développement du football des plus jeunes, les 6-8-10 ans, qu'il convient de « les laisser JOUER ». En effet, les terrains, aujourd'hui, semblent de plus en plus envahi par les « cris » de la sphère familiale et les « conseils » des éducateurs hommes et femmes.

Une idée est ainsi lancée au sein de la Commission pour accueillir l'an prochain, 1 fois par trimestre lors de nos réunions mensuelles, les représentants de quelques clubs qui ont mis en œuvre des procédures pour valoriser le RESPECT dans la vie sportive de leur association de football, pour petits et grands, afin de faire connaître le process, le cheminement, la méthode qui ont été choisis.

Pour information, la Commission de Discipline a traité à ce jour :

- 665 dossiers en 2025 (580 en 2024)
- 374 joueurs exclus directement
- 249 joueurs suspendus après une accumulation de 3 cartons jaunes.

RÈGLEMENTS DES CHALLENGES DU RESPECT DU DÉPARTEMENT 79

Se référer au Règlement des Challenges du département du 86 (Août 2024).

Pour les féminines :

Pour la D1F du 79 : il y aura un classement intermédiaire et un classement final, semblables aux procédures qui existent déjà dans le département de la Vienne.

Pour la D2 et D3F du 79, l'option d'un unique classement en fin de saison semble acquise, même procédure que pour la D5.

Le règlement n'était toujours pas acté au mois de mai pour la D3F.

L'avancée des réflexions sur ces CHALLENGES pour le football FEMININ nous semble contribuer à freiner le délitement du nombre d'équipes et de clubs de football, dans le Sud du département.

Car comment développer la pratique du football féminin, comment conserver les équipes féminines déjà engagées dans les divers championnats les concernant. La nécessité de prolonger la partie sportive par une partie récréative dans un « club house » activerait la sphère de la convivialité. Le football prolongerait alors davantage la vie sociale.



PARTICIPATION DE LA COMMISSION RESPECT ET PRÉVENTION À DIVERSES ACTIONS ET MANIFESTATIONS DU FOOTBALL DÉPARTEMENTAL

- Journée des débutants au Stade Michel Amand. Il existera un stand « Parents » où les Bâches seront visibles. Pour rappel, la 1^{ère} Bâche est gratuite.
- La Commission du RESPECT suggère que chaque club envoie une ou plusieurs photos de la BACHE au District, avec et sans joueurs afin qu'une publication soit réalisée.
- Lecture d'un TEXTE rappelant l'engagement de tous les Clubs du District vis à vis du Football et des Violences et Discriminations. Ce Texte, comme l'an passé sera lu par les 2 capitaines d'équipe, **les 2 premières semaines** du Championnat lors des matchs ALLER et **1 fois en janvier**, au début des matchs RETOUR. Les arbitres sont associés à cette lecture, ce sont eux qui choisissent l'endroit où s'effectue la lecture du texte afin qu'un maximum de personnes soit mobilisé.
- Assemblée Générale vendredi 6 juin à Bonneuil-Matours.
- Trophée Ginette BARAUDON samedi 14 juin à Buxerolles (peut-être pourrions-nous solliciter sa fille et/ou son fils).
- Finales féminines à Quinçay le 7 juin : Foot à 8 Sammarçolles vs Boutonnais, et en football à 11, Avenir 79 – La Chapelle-Bâton.
- Samedi 21 juin à Loudun et dimanche 22 juin à Sèvres-Anxaumont, Finales des coupes départementales.

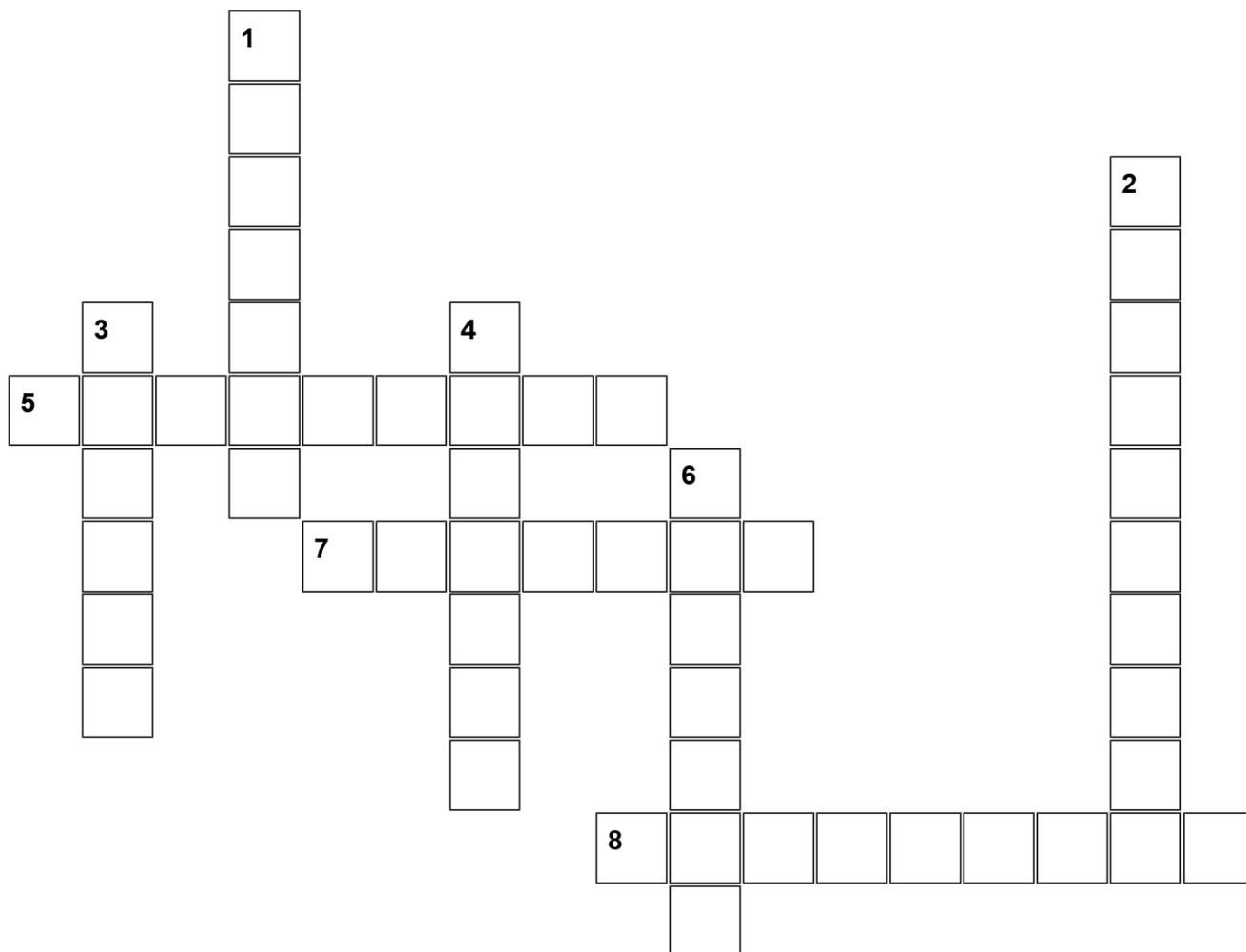
Prochaine Réunion : sur convocation

Le Secrétaire,
Dominique Artus



MINI-JEU

Les différentes AG du District



Horizontal

5. Patrick ECALLE quitte le club
7. Lieu des Finales Féminines 2024-2025
8. Ville faisant partie du FC 3 Vallées 86

Vertical

1. Equipe première promue en D2
2. Ville reliée au club de l'Envigne
3. Ville où l'on retrouve le Stade Beauséjour
4. Fait partie du GJ Sud Haut Poitou
6. Le club possède un renard en logo